

# Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

## SOMMAIRE

<b>Informations générales.....</b>	<b>2</b>
Visite du Commissaire Borg en Basse-Normandie.....	2
Rencontre avec Jacques Barrot.....	2
Elections européennes : répartition des députés.....	3
Rencontre avec Pierre Sellal, Représentant permanent de la France auprès de l'UE.....	3
<b>Agriculture et développement rural .....</b>	<b>5</b>
Secteur laitier : les quatre Régions de l'Ouest avaient vu juste !.....	5
Propositions de la Commission en faveur des OGM .....	5
Priorités de la Présidence tchèque en matière agricole ....	6
<b>Compétitivité, Recherche et Innovation .....</b>	<b>6</b>
Des prêts BEI pour les PME françaises.....	6
<b>Transports.....</b>	<b>7</b>
Le Vice-Président du Conseil régional en charge du transport et des ports à la DG Transports.....	7
Nouveau paquet pour le transport maritime.....	7
<b>Energie / Environnement.....</b>	<b>8</b>
La Commission présente ses propositions pour un accord international sur le climat.....	8
<b>Education / Culture .....</b>	<b>8</b>
La Commission ouvre le programme Media à l'international .....	8
<b>Emploi / Affaires sociales.....</b>	<b>9</b>
La Commission propose des solutions pour l'automobile..	9
<b>Portrait d'un bas-normand à Bruxelles.....</b>	<b>11</b>

## Agenda européen

- 19 & 20 février, Limoges : réunion du réseau Ruract (développement rural) et conférence sur la cohésion territoriale
- 3 mars, Bruxelles : réunion du groupe de travail « Aquamarina » de la CRPM
- 11 mars, Bruxelles : premier séminaire de la plateforme européenne des collectivités locales pour le développement
- 12 & 13 mars, Prague : conférence de la Présidence tchèque de l'UE sur la qualité des produits agricoles
- 25 mars, Bruxelles : réunion des Directeurs Généraux des Services des Régions françaises
- 25 et 26 mars, Bruxelles : série de rencontres entre le Conseil régional et les principales villes et agglomérations de la Basse-Normandie et la Commission européenne
- 30 mars, Bruxelles : Info-day sur le programme « ERASMUS pour jeunes entrepreneurs »
- 20 avril, Bruxelles : Info-day sur le programme éco-innovation (programme-cadre Compétitivité et Innovation)
- 22 avril, Bruxelles : première réunion de l'intergroupe du Comité des Régions dédié à la crise du secteur automobile

## Le mois de l'Europe n°26

Février 2009



*De gauche à droite : Frédérique HEURGUIER, Laurent BEAUVAIS, Joe BORG, Marc DELAHAYE (Dir. Centre des marées de Cherbourg)*

Le Commissaire européen en charge de la pêche et de la politique maritime, Joe Borg, était en visite dans notre région les 12 et 13 février derniers à l'invitation du Président du Conseil régional Laurent Beauvais (sa venue, initialement prévue fin mai 2008, avait dû être repoussée en raison du blocage de nos ports, lié à l'envolée des prix du gazole).

Cette visite fut l'occasion de mettre en lumière des initiatives régionales qui répondent à des priorités communautaires : ainsi, alors que la Commission a lancé il y a quelques semaines une stratégie européenne en faveur de la recherche marine et maritime, Joe Borg a pu s'entretenir sur ce thème avec différents chercheurs de Basse-Normandie et d'autres régions de l'Arc atlantique, qui lui ont exposé leurs travaux. Il a ensuite visité le laboratoire de biologie et biotechnologies marines à l'Université de Caen. *(suite de l'article en p. 2)*

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

## Informations générales

### Visite du Commissaire Borg en Basse-Normandie

Il est ensuite intervenu lors du bureau politique de la Commission Arc Atlantique, que préside Laurent Beauvais depuis juin 2008. La tenue de cette réunion rassemblant, à Caen, l'ensemble des régions bordant la façade atlantique, en présence du Commissaire, a permis de faire le point sur la mise en oeuvre de la politique maritime européenne, initiée en 2007, et de déterminer les sujets sur lesquels les régions atlantiques devront faire entendre leur voix auprès de la Commission. Le plus emblématique d'entre eux est la réforme de la Politique Commune de la Pêche, avec la sortie d'un Livre Vert en avril prochain.

Le deuxième jour de la visite du Commissaire fut consacré à la pêche, avec tout d'abord une visite du centre de débarque de Coquilles Saint-Jacques à Barfleur, puis la visite de la SATMAR, la plus importante écloserie de mollusques en Europe, située à Gatteville. Enfin, Joe Borg a été accueilli à Cherbourg par le député-maire Bernard Cazeneuve et le Président du Comité régional des pêches Daniel Lefèvre, pour une table ronde consacrée à la pêche.

Les pêcheurs et leurs représentants ont pu interpeller « leur » Commissaire sur des questions lourdes de sens pour la pérennité de leur activité de pêche, telles que la nouvelle réglementation communautaire restreignant la pêche à la raie, la baisse de la taille réglementaire de la Coquille Saint-Jacques, ou encore le plan Cabillaud. Au-delà des réponses qu'il a pu apporter, Joe Borg s'est engagé à ce que les différents points soulevés fassent l'objet d'un examen par ses services. Le bureau de la Région à Bruxelles pourra constituer l'un des relais entre les pêcheurs bas-normands et la Direction Générale de la Commission en charge de la pêche (DG MARE).

Le Conseil régional souhaite depuis plusieurs années faire de la Basse-Normandie une région résolument tournée vers la mer. La mise en place de la politique maritime européenne intégrée, initiée par Joe Borg en 2006, fut l'occasion de lancer une réflexion commune à l'ensemble de la communauté maritime bas-normande, réflexion qui a conduit à l'adoption en avril 2007 d'une contribution régionale au Livre Vert de la Commission sur la politique maritime européenne. Le renforcement du caractère maritime de l'espace atlantique est d'autre part l'une des

priorités d'action de la présidence bas-normande de la Commission Arc atlantique.

La venue en Basse-Normandie du Commissaire européen en charge de la mer s'inscrit pleinement dans cette évolution.

### Rencontre avec Jacques Barrot

Le 21 janvier dernier, les représentants des bureaux régionaux français à Bruxelles ont rencontré Jacques Barrot, Commissaire européen en charge de la justice, de la liberté et de la sécurité.



*De gauche à droite : Jacques BARROT, Armelle LIDOU (membre du cabinet de J. Barrot), Cécile COMBETTE-MURIN (dir. Bureau de la Basse-Normandie à Bruxelles)*

Les questions institutionnelles ont tenu une place majeure, aussi bien dans les propos du Commissaire que dans le débat qui a suivi. L'Irlande devrait voter une nouvelle fois en septembre ou octobre. Le calendrier institutionnel, et plus particulièrement la nomination de la nouvelle Commission dépendra de la date de ce vote. Le processus de désignation des Commissaires nécessite plusieurs semaines, chaque candidat devant être auditionné par le Parlement. M. Barrot estime donc qu'avec un référendum irlandais en octobre, la nouvelle Commission prendrait ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Commission Barroso serait alors prolongée (cf. [Le mois de l'Europe n°23](#)), ce qui n'est pas problématique selon M. Barrot. Pour le Commissaire, il est très peu probable que les Irlandais votent non à ce nouveau référendum..

L'adoption du Traité de Lisbonne aura plusieurs conséquences. Le Traité crée un Président du Conseil de l'UE nommé pour 2ans et demi. Mais quelle personnalité pourrait être choisie pour cette fonction ? Le Parlement verra ses prérogatives s'accroître grâce, notamment, à l'extension de la procédure de codécision (qui place le Parlement européen sur un pied d'égalité par rapport au Conseil dans le processus législatif) M. Barrot estime que cela augmentera l'efficacité du processus décisionnel.

Toutefois, pour que l'Irlande accepte de revoter, ses 26 partenaires européens ont du lui offrir des garanties dont le maintien d'un Commissaire pour chaque pays (cf. [Le mois de l'Europe n°25](#)). Jacques Barrot s'est montré très inquiet sur cette décision. En effet, au fur et à mesure des élargissements, il sera de plus en plus difficile de trouver un portefeuille cohérent et suffisamment étoffé pour chaque Commissaire. Selon Jacques Barrot, plus les Commissaires seront nombreux, moins ils ressentiront un sentiment d'appartenance à l'institution et plus ils se sentiront liés à leur Etat d'origine. La Commission, organe communautaire par excellence, sera donc, de fait, nationalisée. Surtout, la Commission perdra son rôle de laboratoire, d'incubateur d'idées, et elle devra trouver de nouvelles méthodes de travail. Or, il est essentiel que la Commission conserve le monopole de l'initiative. Jacques Barrot a aussi souligné l'importance de l'alliance entre la Commission et le Parlement européen, pour défendre l'intérêt européen face aux intérêts nationaux (représentés par le Conseil).

Concernant le bilan de l'actuelle Commission, M. Barrot estime que José Manuel Barroso a su « donner un visage » à la Commission. Il a présidentialisé la Commission, ce qui a permis une meilleure gestion de l'institution et une meilleure préparation du consensus. Le rôle renforcé du Président sera primordial dans une Commission élargie. Il faut cependant prendre garde à ce que les Commissaires puissent eux aussi faire des propositions. Il est tout à fait probable que José Manuel Barroso soit reconduit dans ses fonctions à la tête de la Commission pour un second mandat. Il serait alors plus libre vis-à-vis des Etats, ce qui lui permettrait peut être de proposer des réformes audacieuses comme la création de ressources propres pour l'Union européenne.

Pour finir, M. Barrot a fermement condamné l'attitude de certains responsables politiques français, qui véhiculent une image négative de l'Europe. De tels comportements ne peuvent que favoriser l'abstention et nuire à la représentativité du Parlement européen..

## Elections européennes : répartition des députés

Le conseil des ministres français, a confirmé le 28 janvier, que les élections européennes se tiendraient le dimanche 7 juin. La répartition des sièges entre les différentes circonscriptions a également été annoncée. En raison de l'application du Traité de Nice, la France ne

comptera plus que 72 députés européens contre 78 actuellement. Le nombre de députés par circonscription a donc été ajusté, en tenant compte des critères démographiques (chiffres INSEE). De ce fait, la circonscription Nord-Ouest à laquelle appartient la Basse-Normandie n'aura plus que 10 représentants. Elle en comptait 12 pour la législature 2004-2009.

Lorsque le Traité de Lisbonne aura été adopté, le nombre de députés sera une nouvelle fois modifié et la France se verra ajouter deux nouveaux représentants en cours de mandat (cf. [Le mois de l'Europe n°24](#)). Il n'a pas encore été décidé à quelles circonscriptions ces députés seront attribués.

### Plus d'informations :

- [Communication du conseil des ministres](#)
- [Site du Parlement européen spécial élections](#)

## Rencontre avec Pierre Sellal, Représentant permanent de la France auprès de l'UE



*Fier du « bilan général exceptionnellement positif » de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), l'ambassadeur Pierre Sellal, représentant permanent de la France auprès de l'UE, a présenté les facteurs de succès de la PFUE, devant l'ensemble des représentants d'intérêts français à Bruxelles réunis le 21 janvier.*

### ➤ Une Présidence globale et exhaustive

Selon Pierre Sellal, la France a répondu aux attentes des autres Etats membres en montrant une capacité à traiter de tous les sujets, avec une vision globale. La Présidence française a gagné une autorité supplémentaire dans la négociation en répondant aussi à des questions spécifiques.

### ➤ Programmation rigoureuse et réactivité face aux crises

Les six mois de Présidence française ont été marqués par une série de crises internationales (conflit en Géorgie, crise financière). Pour la Présidence française, il s'agissait non seulement de faire réagir les Etats membres de manière unie mais aussi de maintenir le cap sur les priorités qu'elle s'était fixées au départ : l'adoption du "paquet énergie/climat" malgré la crise

économique, l'adoption du pacte européen sur l'asile et l'immigration, le "bilan de santé" de la PAC, le lancement du débat sur l'avenir de la PAC, et la politique européenne de sécurité et de défense. Cela n'a été possible qu'en couplant programmation minutieuse et réactivité face aux changements.

#### ➤ **Coopération entre les institutions**

Si l'on a pu craindre que Nicolas Sarkozy ne conduise la France à faire « cavalier seul », la Présidence française de l'UE a affiché, au contraire, tout au long des six mois, un travail concerté avec la Commission européenne d'une part et avec le Parlement européen d'autre part (comme le montre notamment le grand nombre de prestations ministérielles en plénière ou en commission parlementaire).

#### ➤ **Une Présidence articulée autour du Conseil européen**

Pierre Sellal considère que la Présidence française a pris à cœur son rôle de conduire le Conseil européen à prendre des décisions. Les différentes délégations ont salué les efforts de la France pour raccourcir les temps de préparation des décisions et pour réduire le volume des conclusions des Conseils européens. Enfin, après avoir organisé plusieurs « Conseils extraordinaires » (sur la Géorgie et la crise financière), la Présidence française peut se vanter d'avoir, en quelque sorte, « banalisé » les réunions de chefs d'Etat et de gouvernement lorsqu'il y a des enjeux importants.

#### ➤ **Dans le souci de tenir compte des positions de chacun**

Avant le début de la PFUE, la plupart des ministres français s'étaient rendus dans les autres Etats membres pour rencontrer leurs homologues, démontrant ainsi un effort de concertation qui s'est maintenu pendant les six mois de Présidence, et qui a notamment permis d'aboutir à l'accord sur le paquet Energie-Climat.

#### ➤ **L'équilibre entre le rôle des Etats membres et la méthode communautaire**

Les différentes crises survenues lors des six mois de PFUE ont naturellement remis les Etats au centre du jeu. Cependant, le Conseil de l'Union européenne, institution communautaire alors présidée par la France, a obtenu que cet engagement des Etats membres se fasse au service d'une stratégie européenne.

#### ➤ **Les leçons à en tirer**

Pierre Sellal retient de cette PFUE que l'Union européenne est encore capable de prendre

rapidement des décisions, à condition qu'au sein du système institutionnel, un leadership soit exercé par le Conseil de l'UE et sa Présidence. Pierre Sellal a confié enfin que pour avoir durablement de l'influence dans les négociations européennes, un Etat doit démontrer une capacité à faire des propositions et prendre des initiatives, et ce sans paraître inspiré par le seul intérêt national.

*La représentation permanente de la France à Bruxelles (RP) peut être considérée comme une ambassade de la France auprès des institutions communautaires.*

*Elle est chargée de préparer et défendre les positions de la France au sein des différents groupes de travail et comités en amont du Conseil des ministres. Les Représentations permanentes des Etats membres préparent les compromis, en coopération avec la Présidence de l'UE et la Commission. Ce travail simplifie les négociations au sein du Conseil des ministres en obtenant un certain nombre d'accords avant la tenue du Conseil, ce qui permet aux ministres de se concentrer sur les dossiers les plus délicats.*

*En contact permanent avec les ministères à Paris, elle entretient également des relations privilégiées avec l'ensemble des acteurs du processus décisionnel européen, comme les parlementaires. Elle est aussi en contact régulier avec de nombreux acteurs français à qui elle transmet des informations sur les négociations en cours et dont elle relaie les attentes : parlementaires français, collectivités locales, représentants des entreprises et des syndicats, associations, ONG, think-tanks, média. Dans le cadre de la Présidence française de l'UE, la RP a joué un rôle de premier plan puisqu'elle était en charge du travail préparatoire relatif aux différentes initiatives françaises (préparation des conseils réguliers et extraordinaires, médiation dans les négociations, relations avec l'ensemble de la presse européenne).*

*Pour mener ces missions à bien, la RP s'appuie sur une centaine de conseillers détachés des différents ministères concernés par les activités de l'UE. A sa tête, le Représentant permanent, M. Sellal a rang d'ambassadeur.*

#### **Plus d'informations :**

- [Bilan de la PFUE par le Secrétariat Général des Affaires Européennes](#)
- [Site de la RP](#)

## Agriculture et développement rural

### Secteur laitier : les quatre Régions de l'Ouest avaient vu juste !



Face à la forte dégradation du prix du lait ces derniers mois, Mariann Fischer Boel, Commissaire en charge de l'agriculture, a annoncé le 15 janvier qu'elle acceptait d'aider les producteurs de produits laitiers via la mise en œuvre des instruments de gestion de marché qui avaient été mis en sommeil.

Ainsi, le 22 janvier, la Commission européenne a réintroduit les restitutions à l'exportation (subventions permettant aux producteurs européens de vendre leurs produits sur les marchés étrangers) pour le beurre, le lait écrémé en poudre, le lait entier en poudre et le fromage. En outre, pour le beurre et le lait écrémé en poudre, la Commission s'est engagée, si la situation le demande, à acheter davantage que les quantités prédéterminées par les appels d'offre réguliers afin d'endiguer la chute des prix. Enfin, elle a réintroduit, en novembre dernier, le stockage privé du beurre (applicable à partir du premier janvier 2009, y compris pour la production du mois de décembre 2008).

Ces mesures font directement écho à la position commune des Régions du Grand ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Basse-Normandie) présentée il y a près d'un an par les Présidents des 4 Régions (cf. [Le mois de l'Europe n°17](#)).

En effet, cette dernière affirmait notamment : « *des outils de gestion des marchés doivent être maintenus même si, comme c'est le cas pour certains d'entre eux, ils ne sont temporairement pas mis en action* ». La crise actuelle montre à quel point les régions avaient vu juste et apporte la contradiction à la Commission qui, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, avait proposé la suppression d'un certain nombre de ces outils.

De la même manière, alors que la Commissaire déclare aujourd'hui que « *la chute spectaculaire des prix du lait au cours des derniers mois en a surpris plus d'un* », les quatre Régions prédisaient déjà cette évolution un an auparavant : « *une augmentation programmée et inéluctable des volumes qui conduirait à la disparition des quotas in fine risquerait de conduire à une crise grave en*

*cas de retournement de tendance sur les marchés du lait et des produits laitiers* ».

Si la Commission a su faire preuve de pragmatisme en utilisant les instruments à sa disposition, il reste à espérer qu'elle sera également capable d'en tirer des enseignements pour le futur de la PAC. Les Régions continueront à faire entendre leur voix pour qu'il en soit ainsi.

#### → Plus d'informations :

- [Communiqué de presse de la Commission européenne sur la réintroduction des restitutions à l'exportation \(en anglais\)](#)
- [Site de la Commission consacré au lait et aux produits laitiers](#)
- [Communiqué de presse sur la position des régions du Grand Ouest](#)

### Plusieurs propositions de la Commission en faveur des OGM

Relançant son offensive en faveur des OGM, la Commission européenne a présenté le 21 janvier une série de propositions visant à forcer les portes des pays européens hostiles à l'utilisation du maïs MON 810 sur leur territoire (en particulier la Hongrie, la Grèce et la France).

Par ailleurs, malgré des doutes quant à leur innocuité et leur intérêt économique, la Commission a également annoncé sa volonté de réactiver les procédures d'autorisation de mise en culture de deux nouveaux OGM sur le territoire de l'UE (le maïs 1507 et le maïs Bt 11). Ces propositions représentent une première depuis plus de dix ans, puisqu'aucun autre projet de mise en culture n'avait été formellement présenté depuis le moratoire européen sur les OGM dans les années 1990.

Ces textes doivent désormais être examinés par les experts des Etats membres, puis éventuellement validés ou rejetés par les ministres. Une réunion du Comité permanent de la chaîne alimentaire, programmée le 16 février, devrait être l'occasion d'un examen de la demande de la Commission de rejeter les clauses de sauvegarde grecque et française sur le MON 810. La clause de sauvegarde invoquée par la Hongrie sera, elle, directement transmise aux ministres européens de l'environnement, qui l'examineront lors de leur réunion de mars.

Enfin, l'Autorité européenne pour la sécurité des aliments devrait rapidement présenter son avis sur le renouvellement du maïs MON 810, probablement dans le courant du mois de mars.

Mis sur le marché depuis plus de dix ans, cet OGM est dans l'attente d'un renouvellement de son certificat. A cette occasion, un avis sur l'autorisation de mise en culture d'une nouvelle pomme de terre OGM (Amflora) pourrait être présenté.

→ [Plus d'informations :](#)

- [Site de la Commission européenne sur les biotechnologies](#)
- [Site du Réseau des régions libres d'OGM](#)

## Priorités de la Présidence tchèque en matière agricole



La Ministre tchèque de l'agriculture, Petr Gandalovic, a présenté les priorités de sa Présidence devant le Conseil des Ministres de l'UE puis devant le Parlement européen les 19 et 20 janvier derniers.

Comme cela avait déjà été annoncé (cf. [Le mois de l'Europe de janvier](#), p.5), la poursuite de la réflexion engagée par la Présidence française sur le futur de la Politique agricole commune (PAC) va occuper une place de choix dans le programme de la Présidence tchèque. Les débats porteront principalement sur la répartition des aides entre les Etats membres.

Le sujet de la qualité des produits agricoles sera une autre priorité de cette présidence. Elle soutiendra activement le prolongement des débats dans le cadre du Livre vert et souhaite qu'ils débouchent sur l'assurance d'une perspective à long terme pour les produits agricoles et alimentaires de qualité, en particulier pour les produits sous indication géographique (AOC/AOP et IGP). L'accent sera notamment mis sur une communication large et efficace, une simplification des démarches administratives et un raccourcissement des procédures d'enregistrement. La Présidence organisera une conférence sur ce thème les 12 et 13 mars. L'Association des régions européennes des produits d'origine (AREPO) dont la Basse-Normandie est membre, animera une des tables rondes de cette conférence.

Une autre grande priorité du semestre sera la simplification de la législation dans le domaine agricoles et l'allègement du poids administratif pour les agriculteurs. La présidence entend ainsi

lancer un large débat autour du rapport attendu de la Commission sur la réalisation des objectifs fixés en matière de régulation simplifiée et améliorée de la législation agricole.

→ [Plus d'informations :](#)

- [Priorités en matière agricole – Site de la Présidence tchèque de l'UE](#)

## Compétitivité, Recherche et Innovation

### Des prêts BEI pour les PME françaises

Suite à une décision du Conseil des ministres de l'économie et des finances en septembre 2008, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a lancé un plan de soutien aux PME. Le plan prévoit de distribuer 30 milliards d'€ à l'ensemble des PME européennes sur la période 2008-2011 dont 15 milliards pour 2008-2009. Ces fonds sont attribués aux PME par des banques commerciales sous la forme de prêts à taux réduits. Dans ce but, la BEI a signé le 23 janvier dernier une convention avec la Société Générale pour la mise en place d'une ligne de crédit de 300 millions d'€. Des conventions avaient déjà été conclues avec la BNP Paribas (300 millions €), le Crédit Agricole (100 millions €), OSEO (160 millions €), le groupe Arkea (120 millions €) et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (110 millions €).

L'objectif du plan de soutien de la BEI est de permettre aux PME d'avoir accès aux financements dont elles ont besoin pour leur développement malgré la crise financière. Ce dispositif a déjà permis aux PME françaises de bénéficier d'1,5 milliards d'€ en 2008. Le plan anticrise de la BEI comprend également un dispositif pour l'énergie et la lutte contre le changement climatique avec un volet pour l'industrie automobile (développement de la « voiture verte »).

*Créée en 1958 par le Traité de Rome, la BEI a les Etats membres pour actionnaires. Son objectif est de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union Européenne en accordant des prêts dans des domaines prioritaires : cohésion et convergence, soutien aux PME, protection de l'environnement, innovation, réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable. Selon la taille du projet, la BEI accorde elle-même le prêt (prêt individuel) ou passe par l'intermédiaire d'une banque commerciale (ligne*

de crédit). En règle générale, la BEI finance au maximum 50% du coût total d'un projet.

→ **Plus d'informations :**

➤ [Site Internet de la BEI](#)

## Transports

### **Le Vice-Président du Conseil régional en charge du transport et des ports à la DG Transports**

Pierre Mouraret, Vice-Président du Conseil régional en charge du transport et des ports, est venu à Bruxelles le 4 février, pour une série de RDV à la Direction Générale Transports (DG TREN) de la Commission européenne.

Le transport ferroviaire fut le principal sujet à l'ordre du jour des échanges avec la DG TREN. Pierre Mouraret a pu faire part à ses interlocuteurs de la situation du transport ferroviaire en Basse-Normandie aujourd'hui. La discussion a notamment porté sur le règlement communautaire relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (dit règlement « Obligations de Service Public »), qui doit entrer en vigueur le 3 décembre 2009. Ce règlement précise que « afin d'organiser leurs services publics de transport de voyageurs de la manière la mieux adaptée aux besoins du public, toutes les autorités compétentes (N.B. : donc en France les conseils régionaux pour le transport ferroviaire régional) doivent pouvoir choisir librement leur opérateur de services publics... ». Rappelons qu'un règlement communautaire, à la différence d'une directive, est d'application directe (donc sans transposition en droit national) et que le droit communautaire s'impose au droit national. La mise en oeuvre de ce règlement en France sera intéressante à suivre.

Les responsables de la DG TREN ont souligné que la France était le seul pays de l'UE à avoir attribué un monopole légal à son opérateur historique. Dans plusieurs autres pays européens, les transports ferroviaires régionaux ont déjà fait l'objet d'appels d'offre compétitifs (Allemagne, Grande-Bretagne, Suède..).

La politique portuaire a également fait l'objet d'un échange. La DG TREN a confirmé la publication, normalement d'ici l'été, de lignes directrices concernant les aides d'Etat dans le secteur portuaire, qui vont être déterminantes pour les investissements publics dans les infrastructures

portuaires. Egalement un dossier sur lequel il faudra rester en veille.

## **Nouveau paquet pour le transport maritime**



La Commission a présenté le 21 janvier une série de mesures pour renforcer la compétitivité du transport maritime en simplifiant les procédures administratives dans le cas de liaisons intra-communautaires. Le transport maritime souffre actuellement d'un désavantage compétitif par rapport au transport routier car ce dernier bénéficie de formalités administratives allégées depuis la mise en place du marché intérieur en 1993.

Le paquet sur le transport maritime comprend 3 textes :

- une communication intitulée « Objectifs stratégiques et recommandations concernant la politique du transport maritime de l'Union jusqu'en 2018 »
- un plan de communication et d'action visant à établir un espace européen de transport maritime sans frontières
- une proposition de directive concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée ou à la sortie des ports des Etats membres.

La communication relative aux objectifs stratégiques recommande plusieurs actions visant à améliorer la compétitivité du transport maritime, encourager le développement d'un transport maritime plus écologique (réduction des émissions de CO2 et éviter les rejets des déchets en mer), attirer les jeunes vers le métier de marin et renforcer leur formation, encourager l'innovation et le développement technologique du secteur.

Le plan d'action pour un espace maritime sans frontières propose de réviser le règlement sur le code communautaire des douanes afin de supprimer les contrôles systématiques pour les navires transportant des biens communautaires à l'intérieur de l'UE. La Commission recommande aux Etats membres de coordonner les inspections administratives et propose que les systèmes d'échanges de données actuels soient améliorés.

La proposition de directive sur les formalités déclaratives a pour objectif de réduire le nombre et la répétition des informations requises dans le cadre des formalités déclaratives demandées à l'entrée et à la sortie d'un port communautaire. Pour ce faire, un guichet administratif unique pour l'ensemble des formalités déclaratives sera créé,

les informations seront transmises électroniquement au plus tard le 15 février 2013 et la directive de 2002 sur les formulaires normalisés sera abrogée. Cependant, ces formulaires ne seront supprimés que pour les marchandises provenant d'un port de l'UE.

→ [Plus d'informations :](#)

- [Texte de la Communication sur les objectifs stratégiques](#)
- [Texte de la Communication sur un espace maritime sans frontières](#)
- [Texte de la directive](#)

## Energie / Environnement

### La Commission présente ses propositions pour un accord international sur le climat

La Commission a adopté le 28 janvier une communication détaillant ses propositions en vue d'un accord international sur le climat lors de la conférence de Copenhague en décembre 2009. L'objectif de l'UE est d'obtenir un accord permettant de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C, seuil au-delà duquel le réchauffement deviendrait dangereux. Pour atteindre cet objectif, les émissions de gaz à effet de serre doivent atteindre leur maximum en 2020 pour ensuite décroître de plus de 50% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 1990). Les pays industrialisés devront donc réduire collectivement leurs émissions de 30% d'ici 2020, la communication appelant les pays de l'OCDE, les Etats membres de l'UE, les pays candidats et les candidats potentiels à adopter des objectifs d'émission. Les pays en développement, à l'exception des plus pauvres, devront limiter la croissance de leurs émissions à un niveau inférieur de 15 à 30% au niveau qui serait atteint dans le cadre d'un scénario de statu quo. Ces pays s'engageraient à adopter des stratégies de développement à faible carbone pour les secteurs fortement émetteurs. Ces stratégies seraient évaluées par un nouveau mécanisme international qui déciderait alors de leur attribuer des fonds.

Une aide internationale sera donc mise en place. Elle pourrait être alimentée par des fonds publics et par les revenus dégagés par la mise aux enchères des crédits carbone (cf. [Le mois de l'Europe n°25](#)). Un système appliquant le principe du pollueur payeur est également à l'étude.

La Commission propose la création d'un marché mondial du carbone. Le mécanisme de

développement propre du protocole de Kyoto devrait aussi être réformé. Il permettait à un pays développé de réduire ses émissions en finançant des projets dans les pays en voie de développement. La réforme prévoit de supprimer progressivement ce mécanisme pour les pays les plus avancés comme la Chine, l'Inde, le Brésil. Ces pays se verraient octroyer des quotas d'émissions et participeraient à terme, au système d'échange international. L'accord de Copenhague devra également prévoir un cadre pour l'adaptation au changement climatique. Les Etats auraient pour obligation de fournir un plan d'adaptation et une aide sera apportée aux plus vulnérables (pays les moins avancés, Etats insulaires en voie de développement).

Cette communication de la Commission sera débattue par le Conseil européen lors du sommet de mars. Un accord international est d'autant plus important que les émissions européennes ne représentent que 14% des émissions mondiales globales.

→ [Plus d'informations :](#)

- [Communiqué de presse](#)

## Education / Culture

### La Commission ouvre le programme Media à l'international



La Commission européenne a proposé, le 9 janvier, un nouveau programme de coopération internationale dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Baptisé MEDIA MUNDUS (version internationale du programme MEDIA d'aide au cinéma européen), il sera doté de 15 millions € pour la période 2011-2013.

Elargissant l'action préparatoire « MEDIA International », actuellement en cours de réalisation, le programme MEDIA MUNDUS poursuivra les objectifs suivants :

- développer l'échange d'informations entre professionnels, notamment par des activités de formation et des bourses qui favorisent le travail en réseau entre les professionnels de l'audiovisuel européens et non européens. Il s'agit de faciliter l'accès aux marchés étrangers et de nouer des relations commerciales de confiance à long terme;
- accroître la compétitivité et la distribution transnationale des œuvres audiovisuelles dans le monde en facilitant les coproductions internationales;

➤ accroître la diffusion et la visibilité des œuvres audiovisuelles dans le monde ainsi que la demande, de la part du public (en particulier des jeunes), de contenu audiovisuel culturellement diversifié.

→ Plus d'informations :

- [Communiqué de presse](#)
- [Site internet du programme](#)

## Emploi / Affaires sociales

### La Commission propose des solutions pour l'automobile



L'Europe est le plus grand producteur de véhicules à moteur. Le secteur emploie directement plus de 2,3 millions de personnes et indirectement plus de 12 millions de personnes, soit près de 5,5 % des emplois dans l'UE des 27. Cependant, les ventes en 2008 ont chuté de 8% par rapport à 2007.

Les prévisions de la Commission européenne pour l'année 2009 sont catastrophiques pour le secteur automobile : la Commission européenne estime qu'entre 1 à 2 millions d'emplois sont menacés dans l'UE 27 en 2009, dû aux effets conjugués d'une baisse de la demande (entre 10 et 20% par rapport à 2008) et de la baisse des crédits (qui touche surtout les équipementiers). L'industrie automobile souffre d'une surcapacité de production. Elle peut en effet produire 24 millions de véhicules en Europe sur 1an alors que la demande n'est évaluée qu'à 13 ou 14 millions pour 2009.

Dans son plan européen pour la relance économique rendu public le 26 novembre dernier (cf. [Le mois de l'Europe n°24](#)), la Commission européenne souligne la nécessité d'orienter le soutien public vers des investissements « intelligents » favorisant en particulier les technologies propres de manière à stimuler dans les secteurs, comme celui de l'automobile, les marchés à faible émission de carbone. L'objectif est de tenter d'équilibrer, tout en faisant face à la crise financière, les attentes des industriels et celles des écologistes.

Concrètement, dans le domaine automobile, la Commission européenne a lancé une « initiative européenne en faveur des voitures vertes » sous la forme d'un partenariat public-privé associant la recherche. Ce partenariat est financé par la

Communauté, la Banque européenne d'investissement et les entreprises ainsi que par les États membres, l'enveloppe totale s'élevant à 5 milliards d'euros (*N.B. : Les constructeurs automobiles avaient demandé un plan de relance européen spécifique au secteur automobile comprenant un paquet de 40 milliards d'euros de prêt à faible taux d'intérêt et de primes à la casse*) Dans ce contexte, la BEI accorde aux constructeurs automobiles et aux fournisseurs des prêts afin de financer l'innovation, en particulier les technologies améliorant la sécurité et les performances environnementales des voitures, comme les véhicules électriques. Selon des représentants de la Commission européenne, l'enveloppe de 5 milliards d'euros serait déjà épuisée tant la demande est forte. Lors de la conférence ministérielle sur la situation du secteur automobile du 16 janvier 2009, les ministres des 27 Etats membres de l'UE ont donc demandé un accroissement de l'enveloppe de la BEI.

Par ailleurs, face aux plans nationaux mis en place par un certain nombre d'Etats membres, la Commission européenne devrait proposer un plan coordonnant l'ensemble de ces mesures d'ici début mars 2009 afin que celles ci soient plus efficaces et ne créent pas de problèmes de concurrence entre Etats membres. En effet, la Commission européenne considère que, vue l'ampleur de la crise, un certain nombre de fermetures sont inéluctables, pour des raisons de compétitivité. Or, les fermetures qui seraient évitées dans certains Etats membres grâce au soutien public (ex. La France qui conditionne les aides au maintien des usines sur le territoire) entraîneront de fait des fermetures supplémentaires dans d'autres Etats membres. Ce plan comprendrait donc :

- des **mesures d'harmonisation** des mesures de relance de la demande des 27 Etats membres ;
- un **renforcement des moyens de la BEI** ;
- un **soutien accru à l'emploi soutenu par le FSE** (des crédits additionnels pourraient être alloués au FSE pour renforcer les actions de formation/reclassement dans le secteur automobile) ;
- **l'intervention du Fond européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)**: une proposition de révision du règlement FEM prévoit notamment de baisser le seuil d'éligibilité au FEM (passer de 1000 à 500 travailleurs licenciés), d'augmenter la durée de l'aide du FEM (de 12 à 24 mois) ainsi que le co-financement par l'UE (50 à 75%)
- un **inflexionnement des règles de concurrence européennes**.

## Appels à propositions

*Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.*

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<b><i>Appels publiés</i></b>		
Janvier-avril 2009	<b>7<sup>ème</sup> PCRD (Coopération, Personnes, Idées)</b> – Nouvelle série d'appels, publiée le 19 novembre	<a href="#">lien</a>
01/04/09	dont un appel sur les TIC pour la mobilité, le développement durable et l'efficacité énergétique (programme coopération)	<a href="#">lien</a>
20/02/09	<b>Programme Education et formation tout au long de la vie – Comenius Regio</b>	<a href="#">lien</a>
13/03/09	<b>Erasmus Mundus – Fenêtre de coopération extérieure (mobilité individuelle)</b>	<a href="#">lien</a>
23/03/09	<b>Programme Atlantis – Coopération entre établissements supérieurs et professionnels de l'UE et des Etats-Unis</b>	<a href="#">lien</a>
31/03/09	<b>Mobilité - Actions dans le domaine de la mobilité urbaine</b> (DG TREN)	<a href="#">lien</a>
20/04/09	<b>Programme-cadre Compétitivité et Innovation – L'esprit d'entreprise chez les jeunes et l'éducation à l'entrepreneuriat</b>	<a href="#">lien</a>
08/05/09	<b>Programme Marco Polo</b> – Encouragement à l'intermodalité	<a href="#">lien</a>
02/06/09	<b>Programme-cadre Compétitivité et Innovation - Pilier « Appui stratégique en matière de TIC »</b>	<a href="#">lien</a>
<b><i>Appels à venir</i></b>		
Fin juin 2009	<i>Fin mars</i> : <b>Programme-cadre Compétitivité et Innovation</b> – Pilier « Energie Intelligente Europe »	<a href="#">lien</a>
	<i>Fin mars</i> : <b>ERASMUS pour jeunes entrepreneurs</b> (Info-day le 30 mars)	<a href="#">lien</a>
Septembre 2009	<i>Avril</i> : <b>Programme-cadre Compétitivité et Innovation</b> – Eco-innovation (Info-day le 20 avril)	<a href="#">lien</a>

## Portrait d'un bas-normand à Bruxelles

Le « *Mois de l'Europe* » a décidé de donner régulièrement la parole à une personne originaire de Basse-Normandie travaillant à Bruxelles, afin qu'elle parle de son parcours, de son travail et, plus largement, de l'Europe. Ce mois-ci, François Gréaume, Directeur de la représentation de l'ADEME à Bruxelles, s'est prêté au jeu de l'interview.

- *François Gréaume bonjour, pouvez-vous nous présenter brièvement votre parcours ?*

Après des études de physique et d'ingénieur à Toulouse, j'ai travaillé pour le Commissariat à l'Énergie Atomique où je menais des recherches sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Poussé par le désir de travailler sur des programmes plus concrets, j'ai rejoint l'Agence Française de la Maîtrise de l'Énergie (AFME) pour développer les énergies renouvelables dans les DOM-TOM. A la création de l'ADEME, l'opportunité d'un détachement auprès des Nations Unies à Genève s'est présentée pour y développer des partenariats dans le domaine de l'efficacité énergétique avec les pays d'Europe de l'Est, qui venaient tout juste de retrouver leur liberté. Puis, j'ai obtenu un premier poste à Bruxelles pour suivre les questions environnementale et je suis retourné à Paris en 1999 pour prendre la direction du département Europe de l'ADEME. Depuis 2005, je dirige la représentation de l'ADEME à Bruxelles.

- *Pouvez-vous nous expliquer les missions de l'ADEME en France et le rôle de son bureau à Bruxelles ?*

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un établissement public dont la mission est d'aider les pouvoirs publics à mettre en œuvre la politique de maîtrise de l'énergie et de l'environnement. Son action passe par des partenariats. Elle prend la forme de campagnes d'information et de sensibilisation, de formations, de conseils aux collectivités territoriales et aux industriels, d'aides financières. Dans la mesure où 80% de la législation est européenne, il était important pour l'ADEME d'y être représentée. En s'appuyant sur un travail de veille, le bureau alerte, diffuse et informe sur les politiques et les financements européens. Parallèlement, nous apportons notre expertise à la



François Gréaume

Commission afin qu'elle tienne compte des réalités de terrain dans l'élaboration des législations. Complémentaires, ces deux missions nous permettent d'anticiper sur les dossiers importants.

- *Quelle est votre opinion sur le paquet énergie-climat adopté en décembre ?*

Le paquet énergie-climat a le mérite de fixer des objectifs et de proposer des outils. Surtout, il amène les Etats à coopérer et contribue à rendre européenne la politique de l'énergie, ce qui est essentiel. Si l'on prend séparément les différents objectifs du paquet, je pense que les objectifs de la directive sur les énergies renouvelables, repris par le Grenelle, sont réalistes. Toutefois les objectifs de 20% d'économie d'énergie et de 23 % d'énergie renouvelable assigné à la France sont indissociables. En revanche, la directive sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre a été quelque peu dénaturée en raison des nombreuses dérogations accordées aux entreprises et aux Etats. Néanmoins, ce texte permettra à l'UE de peser dans les négociations internationales à Copenhague en 2009. Ce sommet est primordial car seule, l'UE ne pourra pas limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C.

- *Quel rôle doivent jouer les régions dans l'application des textes du paquet ?*

Les régions auront un rôle clé car les énergies renouvelables sont produites localement. Les Etats doivent élaborer un plan national pour les énergies renouvelables, d'ici juin 2010 ainsi que pour l'efficacité énergétique, et il est important que les régions y contribuent. Les régions françaises pourraient même s'inspirer de leurs homologues allemands et espagnols qui élaborent leur propre plan régional pour les énergies renouvelables en fonction de leur potentiel et de leurs ambitions.

- *Un dernier mot pour nos lecteurs ?*

Nous entrons dans une période de transition. Le changement climatique va nécessairement modifier nos comportements individuels et collectifs. Que chacun fasse preuve d'intelligence, les consommateurs en se tenant informés et en se montrant plus exigeants en produits éco-conçus, les entrepreneurs en étant plus ouverts aux innovations dans l'environnement.